



## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis DEP n° 2017 - 41		
<b>Avis direct</b> (expert délégué) <b>Date : 16/10/2017</b>	<b>Objet :</b> Demande de dérogation pour la capture temporaire avec relâcher différé sur place d'urodèles portée par le CD68 dans le cadre de la réalisation d'inventaires en vue de la protection et de la restauration de zones humides sur les ENS du Haut-Rhin (68)	<b>Avis :</b> favorable

### Contexte

Cette demande de dérogation pour la capture temporaire avec relâcher différé sur place d'urodèles est déposée par le Conseil Départemental du Haut-Rhin. Elle s'inscrit dans le cadre de sa politique de préservation et de restauration des sites naturels.

Son objectif vise la réalisation d'inventaires des populations de Tritons (*Ichthyosaura alpestris*, *Lissotriton helveticus*, *Lissotriton vulgaris* et *Triturus cristatus*). La demande inclue également la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*) au cas où des larves seraient capturées lors des campagnes d'inventaires.

Le demandeur souhaite mener cette campagne d'inventaire pendant 3 ans du printemps 2018 au printemps 2020.

Les inventaires seront réalisés sur les sites classés en Espaces Naturels Sensibles ou pouvant faire l'objet d'un classement ainsi que sur des sites renaturés ou pouvant être renaturés dans le cadre de Plans de gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN). Un plan de localisation des secteurs concernés est annexé au dossier de demande.

### Questions au CSRPN

L'avis du CSRPN est sollicité sur les questions suivantes :

- L'opération projetée remet-elle en cause le bon accomplissement du cycle biologique des espèces concernées ?
- L'opération projetée nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces dans leurs aires de répartition naturelle ?

### Supports de réflexion

- Formulaires CERFA (x4)
- Courrier d'accompagnement
- Annexe technique décrivant le contexte, le déroulement des opérations, les précautions et protocoles qui seront mises en œuvre.

**Analyse du CSRPN**

Rapporteur : Laurent GODÉ

Le dossier est complet, clair et bien protocolé. L'action va dans le sens de la préservation et la bonne gestion des espaces favorables aux urodèles, le CSRPN ne peut donc qu'être d'accord avec ce type d'action.

**Avis du CSRPN**

Avis favorable.

L'expert-délégué du CSRPN,  
Président de la commission Dérogation Espèces  
Protégées,  
Laurent GODÉ

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a long horizontal stroke.